



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 10291

Texte de la question

M. Denis Jacquat expose à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, le fait que les centres de formation de travailleurs sociaux manquent d'équipements tant en matière de locaux qu'en matériels pédagogiques adaptés, pour recevoir des étudiants et des stagiaires handicapés. À cet égard, il souhaiterait savoir si elle a d'ores et déjà envisagé des dispositions afin de remédier à la situation.

Texte de la réponse

La loi de finances 1994 consacre plus de 7 millions de francs sur le chapitre 66-20, article 50 (Subventions d'équipement social. - Formation des personnels sociaux), au titre des investissements pour les centres de formation en travail social. Cette ligne budgétaire a progressé en 1994 de + 250 p. 100 par rapport à 1993. Elle permettra de financer plus de quatorze projets et de satisfaire ainsi l'ensemble des besoins d'investissement visant à la sécurité dans les établissements et de réaménager ou agrandir certaines écoles, notamment pour accompagner l'augmentation des effectifs d'étudiants en travail social et pour faciliter l'accès aux personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10291

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 306

Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2306